22 MARS 2024 | Volume 31 N° 8

Syndicalement vôtre

Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal

Place aux solutions créatives



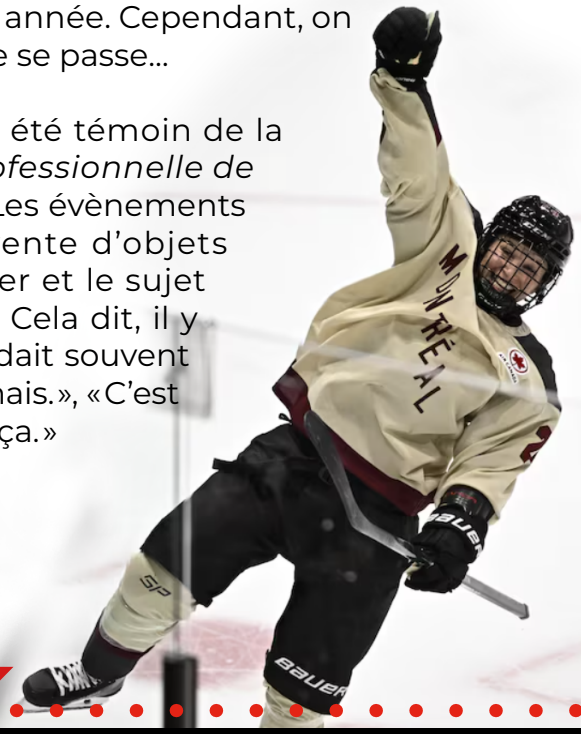
IL Y A QUELQUE CHOSE QUI SE PASSE!

Par Sophie Milot, présidente

Depuis plusieurs années, traditionnellement au mois de mars, nous réitérons l'importance de souligner la *Journée internationale des droits des femmes*. C'est un moment pour se conscientiser sur les combats des droits reproductifs qui perdurent chez nos voisines du Sud, de se recueillir sur les tragédies des féminicides qui surviennent ici même au Québec. Ce n'est pas moins vrai ou moins valable cette année. Cependant, on peut sentir que quelque chose d'autre se passe…

Dans les derniers mois, le Québec a été témoin de la popularité montante de la *Ligue professionnelle de hockey féminin* (LPHF) de Montréal. Les évènements se déroulent à guichet fermé, la vente d'objets promotionnels ne cesse d'augmenter et le sujet se fraye un chemin dans les médias. Cela dit, il y a quelques années à peine, on entendait souvent des phrases comme «Ça n'arrivera jamais.», «C'est impossible, il n'y a pas de public pour ça.»

Et pourtant, quelque chose se passe…



DANS CE NUMÉRO

03 AUGMENTATION ET BANALISATION DE LA VIOLENCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

04 STAGES NON RÉMUNÉRÉS

05 AEP EN RÉFRIGÉRATION : PROGRAMME À RABAIS

MOT DE LA PRÉSIDENCE

Suite

Au lieu d'imiter les équipes masculines, pour se tailler une place, la ligue a décidé de faire les choses différemment : vidéos loufoques, liste de musique féministe, club de lecture, chorégraphies, karaoké, etc. Plutôt que de respecter l'emplacement traditionnel du nom du joueur et du commanditaire sur les chandails, la ligue les a inversés, c'est-à-dire qu'elle a fait inscrire le nom au bas du chandail et le commanditaire en haut. Ceci a ainsi permis au public d'identifier plus facilement les joueuses dont les noms, autrement, auraient été cachés par les cheveux.

Les personnes concernées ont été invitées à trouver des solutions et ça a fonctionné.

Vous vous demandez où je m'en vais avec ça? Quelque chose se passe et l'on doit s'en inspirer.

Des problèmes se posent partout, incluant en éducation. Mais existe-t-il des solutions innovantes ou des façons de faire qui sortiraient un peu du cadre traditionnel, mais qui pourraient permettre que quelque chose se passe? Je ne parle pas de moyens créatifs ministériels comme d'un palmarès de données décontextualisées. Je parle de solutions provenant des enseignantes et des enseignants eux-mêmes.

Au lieu de dire que «les profs sont rigides, l'opposition s'entête à tout changement et les syndicats veulent seulement défendre l'indéfendable», pourquoi les dirigeants politiques ne prendraient-ils pas le temps de les écouter?

Pourquoi ne serait-ce pas ça la solution pour que quelque chose se passe?

Retour sur le CFN du 14 mars

QUESTIONNAIRE SUR LA NÉGOCIATION NATIONALE DE 2023

Par Sophie Milot
Présidente

Lors du récent Conseil fédératif de négociation du jeudi 14 mars, le bilan de la négociation nationale de 2023 a été abordé. La FAE prépare actuellement un questionnaire pour sonder les membres des syndicats affiliés au sujet de la négociation nationale de 2023. Ce questionnaire, d'une durée estimée entre 45 minutes et 1 heure, vous sera acheminé dans les meilleurs délais, en avril 2024. En parallèle, le SEOM mettra aussi en place une consultation pour ses membres afin de recueillir leurs avis sur les initiatives locales de cette négociation.

Ces formulaires seront déployés dans le but de solliciter vos observations et commentaires, de sorte à fournir des données pour le bilan de la négociation de 2023. L'exercice sera essentiel afin d'établir une référence pour les futures négociations nationales.





AUGMENTATION ET BANALISATION DE LA VIOLENCE DANS LES ÉTABLISSEMENTS

Par Simon-Pierre Hébert
Vice-président aux relations du travail

Lors du Conseil des personnes déléguées du 13 mars 2024, un grand nombre de personnes déléguées ont dénoncé des cas de violence dans les écoles et les centres. Votre Conseil d'administration est sensible aux situations que vivent les membres dans leur milieu.

Dans les écoles québécoises, il n'y a pas de place pour la banalisation de la violence. En aucun cas, les enseignantes et les enseignants ne devraient subir de la violence dans l'exercice de leurs fonctions.

D'ailleurs, en réponse aux obligations de l'employeur, en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* et de la *Loi sur les normes du travail*, le principe suivant sera inscrit dans la nouvelle Entente nationale :

- « L'employeur et le syndicat conviennent que la salariée ne devrait pas être sujette à la violence à l'occasion de son travail.

- Prévoir que le centre de services scolaire doit prévenir et faire cesser toute situation de violence et prévoir que la collaboration syndicale se limite à l'enquête sur un cas de violence. »

Nous savons que cela ne changera pas la réalité des enseignantes et des enseignants du jour au lendemain. Ce principe peut être considéré comme un engagement politique de l'employeur à prévenir et à mettre fin à toute situation de violence. L'employeur continuera probablement de soutenir que « malgré le fait que les travailleuses et les travailleurs ont le droit à un milieu sain, les élèves, eux, ont le droit à l'éducation ». Le SEOM trouve tout simplement intolérable que des membres vivent des situations où leur santé physique ou psychologique peut être compromise. Dans la mesure où la législation en vigueur le permet, le SEOM intervient pour les cas dont il a connaissance ou pour lesquels il est mis au courant. Par exemple, il est complexe pour le SEOM d'émettre des recommandations lorsqu'il revient à l'employeur de contrôler ou d'éliminer le danger à la source, surtout quand la source est un élève. Cela étant dit, nous pouvons demander à l'employeur de prévoir des facteurs de protection comme des équipements de protection individuelle (EPI) ou du personnel supplémentaire. Il est donc important de documenter les évènements problématiques à l'aide du constat de situation à risque.

Avec le constat de situation à risque en main, le SEOM pourra interpeler un des quatre représentants en santé et sécurité du travail à être nommé par l'entremise du régime intérimaire en SST. De plus, le SEOM pourra solliciter le Comité paritaire en santé et sécurité du travail où les collègues syndicaux du SPPENOM, du SEPB 579 et du SCFP 1208 siègent aussi. Le Comité paritaire détermine également trois priorités annuelles en s'appuyant d'une documentation pertinente. Par exemple, le Comité ne choisirait pas les chutes de glace comme étant une priorité, sachant qu'il y a un élément encore plus urgent à traiter. Finalement, les quatre syndicats, ainsi que les secteurs de la santé et de la sécurité du travail, des ressources éducatives, des affaires juridiques et corporatives et des relations du travail ont instauré cette année un nouveau comité nommé la « violence dans les écoles ». Ce comité a pour but d'étudier les cas généraux dans les écoles afin de trouver des solutions concrètes pour faire cesser la violence dans les établissements.



Un autre bon moyen de se protéger de la violence dans les écoles serait de mettre à jour le Plan de lutte contre l'intimidation et la violence et de le faire appliquer.

Ultimement, si une situation met en péril votre santé de façon urgente, le SEOM vous invite à contacter votre personne répondante afin d'évaluer la pertinence d'exercer un droit de refus. Pour plus d'information, les membres peuvent consulter le guide syndical SST et la page SST du site web du SEOM.

Vous pouvez contacter la personne répondante de votre établissement si vous croyez que des élèves devraient obtenir des services de soutien professionnel afin que le SEOM puisse en informer le Centre de services scolaire. Ultimement, le SEOM pourrait aussi être saisi des cas où un élève devrait bénéficier d'une classe spéciale.



STAGES NON RÉMUNÉRÉS

Par Steeve Pinsonneault
Vice-président à la vie syndicale

Malgré la pénurie d'enseignantes et d'enseignants, les stagiaires ne sont toujours pas rémunérés lorsqu'elles et ils prennent des classes en charge. Cette réalité a d'ailleurs fait l'objet d'un débat au cours de la période de questions des travaux parlementaires du 14 mars 2024 entre Sol Zanetti, député de Québec Solidaire (QS), et Éric Girard, député de la Coalition Avenir Québec (CAQ). Durant cet échange, le député de QS a dénoncé l'absence d'un fonds pour compenser le travail des stagiaires, et ce, malgré l'adoption à l'unanimité d'une motion pour rétribuer les stages étudiants.

Récemment, La Presse faisait état d'une situation de plus en plus fréquente touchant les étudiantes et les étudiants en enseignement : pendant leurs stages, elles et ils doivent délaisser leur tâche partielle de remplacement dans une classe. Conséquemment, ces personnes doivent accomplir leur stage en dehors de leur tâche rémunérée. Bien que certains CSS acceptent des stagiaires en suppléance occasionnelle, notre Entente nationale actuelle ne prévoit rien à sujet. Cela dit, l'entente de principe de la FAE stipule que, dès l'année prochaine, l'annexe XLIII sera modifiée et accordera officiellement cette possibilité. Ainsi, une personne stagiaire pourra être appelée à effectuer de la suppléance à l'extérieur de la prise en charge d'une classe ou des périodes d'observation durant le stage. Elle pourra également remplacer ponctuellement le maitre associé, conformément à la clause 8-7.11 de la présente Entente locale.



Pendant ce temps, certains champs d'études universitaires prévoient déjà des stages payés à leurs étudiantes et étudiants. En effet, plusieurs domaines d'études scientifiques de quelques universités proposent un programme coopératif durant lequel les étudiants ont la possibilité d'effectuer des stages rémunérés. Selon une publication de l'Institut de recherche et d'informations socioéconomiques (IRIS), la majorité des stages non rémunérés en milieu universitaire sont dans des domaines d'études comportant une forte proportion de femmes. Afin d'augmenter l'attractivité en enseignement, ne serait-il pas envisageable d'offrir une rétribution pendant les stages en enseignement alors que c'est le cas pour d'autres champs d'études?



CÉLÉBRONS LA FRANCOPHONIE

Par Sarah Brabant
Conseillère aux communications

Franco fête
Célébrons la langue française!

Chaque année, la Journée internationale de la Francophonie est célébrée dans les pays francophones pour mettre en lumière la diversité et la vitalité de la francophonie. Depuis 1988, la Journée internationale de la Francophonie est célébrée le 20 mars afin de promouvoir la culture d'expression française. Celle-ci se traduit en une déclinaison d'évènements et d'activités comme la Francofête et les Rendez-vous de la Francophonie.

- Du 18 au 24 mars 2024, l'OQLF souligne la beauté de la langue française à l'occasion de sa 28e Francofête.
- Célébrés pour une 26e édition, les Rendez-vous de la Francophonie (RVF) se tiennent du 1er au 31 mars 2024 afin de valoriser la culture francophone partout au Canada.

Au Québec, le français est la langue officielle et commune. Elle nous unit, peu importe nos origines. La langue française a tissé notre histoire, enraciné notre patrimoine et façonné notre identité en tant que Québécoises et Québécois. Emblématique, elle représente un héritage culturel précieux qu'il nous faut préserver. Permettre aux générations futures de vivre et de s'épanouir pleinement en français, au Québec, est une responsabilité collective.



Programmes à rabais

AEP EN RÉFRIGÉRATION



Par Simon-Pierre Hébert
Vice-président aux relations du travail

Par Simon Séguin
Vice-président à la vie professionnelle

La pénurie de personnel qui frappe tous les secteurs au Québec n'est un secret pour personne. De ce fait, le gouvernement du Québec a réduit la qualité de la formation nécessaire dans quelques programmes de la formation professionnelle, soit la charpenterie-menuiserie, la ferblanterie, la conduite d'engins de chantier et la réfrigération.

Au Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys, le programme de réfrigération a écopé. La FAE a commenté les projets de règlement qui visaient à modifier la *Loi sur les relations du travail, la formation professionnelle et la gestion de la main-d'œuvre dans l'industrie de la construction*. Certains commentaires ont été pris en compte puisque les décrets # 340-2024 et 341-2024 précisent que l'Attestation d'études professionnelles (AEP) ne « constitue ni une reconnaissance de fin d'études professionnelles ni une reconnaissance liée à un programme d'études professionnelles, lesquelles études sont plutôt sanctionnées par un diplôme d'études professionnelles (DEP) ». Cette indication est importante, car cela implique que les élèves de ces AEP ne pourront pas obtenir de certificat de compétence-apprenti temporaire pour un métier pendant leurs études ni se voir reconnaitre 90 minutes par heure de cours. Les enseignantes et les enseignants en réfrigération du CSSMB pourront mieux informer leurs élèves sur ce qui les attend. Néanmoins, le ministère de l'Éducation (MEQ) reconnait ces programmes comme étant des programmes de la formation professionnelle.

Avec la nouvelle Entente nationale à venir, il faudra rester à l'affut de tous ces programmes à rabais que le MEQ désire offrir. Il est clair pour le SEOM et la FAE que ces formations raccourcies ne permettent pas de couvrir tout le programme prévu au DEP normal.

De plus, ces formations seront données à des heures non régulières, au détriment de la conciliation travail-famille-vie personnelle des enseignantes et des enseignants. Toutefois, l'horaire devra faire l'objet d'une entente préalable entre la FAE et le MEQ. Pour faire passer la pilule, le gouvernement en est venu à accorder une prime allant jusqu'à 5$ l'heure pour les heures offertes hors de l'horaire normal, dans certains programmes identifiés.



Photo : CFP de Lachine



31 mars

JOURNÉE NATIONALE DES LANGUES AUTOCHTONES

Par Sarah Brabant
Conseillère aux communications

L'Assemblée des Premières Nations (APN) a créé en 1989 la Journée nationale des langues autochtones pour sensibiliser les Canadiennes et Canadiens à la richesse linguistique des Premières Nations et mobiliser un soutien pour sa préservation.

Le 31 mars 1993

La première *Journée nationale des langues autochtones* fut célébrée le 31 mars 1993. Depuis, cette journée met en lumière l'importance des langues autochtones et encourage les locuteurs, les ainés, les gardiens du savoir et les jeunes de tout le pays à partager et à utiliser leur langue maternelle au quotidien.

Certaines langues qui, auparavant, étaient considérées comme extrêmement vigoureuses au Québec, comme le wendat et l'abénaquis, ont complètement disparu (Dorais, 1996). À l'heure actuelle, seulement trois des 53 langues autochtones ont une chance de survie : le cri, l'ojibwa et l'inuktitut (Norris, 2007).

Source : Les langues autochtones du Québec : Un patrimoine en danger, 2011

La Décennie internationale des langues autochtones

L'Assemblée générale des Nations unies a décrété la période allant de 2022 à 2032, la Décennie internationale des langues autochtones. Cette dernière vise à sensibiliser le monde entier aux nombreuses langues autochtones en voie de disparition. C'est une occasion de stimuler le dialogue interculturel, de célébrer la diversité et l'importance des langues autochtones, de mobiliser les ressources nécessaires à leur survie et de créer des conditions qui favorisent leur transmission.

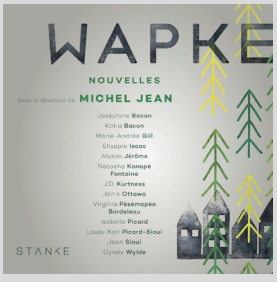
Le saviez-vous?

Selon Statistiques Canada...

- Plus de 70 langues autochtones sont parlées au Canada.
- Une personne canadienne sur cinq ayant déclaré avoir une langue maternelle autochtone vit au Québec, et c'est souvent la langue qui est utilisée la maison.
- Malgré la diversité des langues autochtones au Canada, trois d'entre elles (les langues cries, l'inuktitut et l'ojibwé) représentent près des deux tiers de la population ayant pour langue maternelle une langue autochtone.
- Le Bureau du commissaire aux langues autochtones a été créé en 2021 dans le contexte de la mise en place de la Loi sur les langues autochtones, afin de préserver, de favoriser et de revitaliser les langues autochtones au Canada.

Suggestions littéraires

Soutenir la préservation, le maintien et la revitalisation des langues autochtones constitue un acte de réconciliation. C'est dans ce contexte que nous vous proposons quelques lectures, pour les petits et les grands, afin d'honorer les langues et l'héritage autochtones.



WAPKE – Éditions Stanké

Wapke — « demain » en langue atikamekw — est le premier recueil de nouvelles d'anticipation autochtone publié au Québec. Ce sont 14 auteurs de nations et d'horizons multiples qui se projettent dans l'avenir par le biais de la fiction, abordant des thèmes sociaux, politiques et environnementaux d'actualité. Sous la direction de Michel Jean, Wapke offre un commentaire social souvent saisissant où se dessine l'espoir d'un changement.

JOURNÉE NATIONALE DES LANGUES AUTOCHTONES

Suggestions littéraires



LITTÉRATURES AUTOCHTONES - Éditions Mémoire d'encrier

Littératures autochtones explore différents espaces littéraires autochtones : discours sur leur communauté et regards sur le monde. Du Maroc au Québec, de la Polynésie française à la Nouvelle-Calédonie, revisitons les lieux imaginaires, les pensées et les formes qui ont longtemps nourri les territoires et les vies. Histoires littéraires. Traces et mémoires. Analyses et réflexions critiques. Cet essai, qui rassemble chercheurs, enseignants et créateurs, est le tout premier du genre en langue française à présenter une vision globale sur les littératures autochtones.

LE CAPUCHON D'AISAKI - Sala Padlayat

Depuis que sa famille a déménagé à Itivimiut, Aisaki subit les railleries de ses nouveaux camarades de classe, qui se moquent du capuchon pointu de sa parka. Désireuse de remédier à la situation, l'enseignante communique avec la mère du bambin et la prie de venir raconter en classe comment un chasseur de leur région fut un jour sauvé de la noyade grâce à ce vêtement. L'intimidation prend ainsi fin, les enfants ayant compris que les mœurs qui diffèrent d'une région à l'autre sont parfois une question de survie.





LES LANGUES AUTOCHTONES DU QUÉBEC - Lynne Drapeau

Depuis les 20 dernières années, aucun ouvrage n'est venu faire le point sur la situation des langues autochtones au Québec. Ce livre vient illustrer les progrès qui ont été accomplis au cours des dernières années en matière de conservation, de préservation, et même, de revitalisation des langues autochtones.

Rédaction : Sophie Milot, Steeve Pinsonneault, Simon-Pierre Hébert, Simon Séguin et Sarah Brabant

Édition : Sarah Brabant

Révision linguistique et mise en page : Julie Denis

Le *Syndicalement vôtre* est une publication numérique diffusée par courriel aux membres du SEOM.

La reproduction et la rediffusion du *Syndicalement vôtre* sont encouragées avec la mention de la source.

Une production du Service des communications du SEOM | 22 mars 2024

Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal
4792, boulevard Saint-Charles
Pierrefonds (Québec) H9H 3C9
Tél. : 514 637-3548 Fax : 514 637-0000
www.seom.qc.ca | webinfo@seom.qc.ca

Syndicat de l'Enseignement de l'Ouest de Montréal